

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 21-2008

**relatif au budget 2009 de la
Communauté intercommunale
d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Date pour la séance de commission intercommunale :
le 5 novembre 2008, à 18h00,
à La Tour-de-Peilz

St-Légier-La Chiésaz, le 23 septembre 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour approbation le budget 2009 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

La CIEHL

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Jusqu'en 1992, celles-ci ont versé le montant minimum prévu par la convention, soit CHF 5.- par habitant. Dès 1992, elles ont décidé d'augmenter leur contribution à CHF 7.50. Dès 1995, compte tenu des difficultés financières rencontrées par certaines communes, la contribution a à nouveau été réduite à CHF 5.- par habitant.

Rappelons que les communes partenaires ont fixé la procédure suivante pour l'utilisation du fonds :

- ⇒ Demande d'une ou de plusieurs communes maîtres d'œuvre, adressée par leur municipalité au Conseil administratif de la CIEHL
- ⇒ Examen par le Conseil administratif et proposition aux municipalités
- ⇒ Reconnaissance unanime, par les conseils communaux, du caractère d'intérêt public régional d'un projet, qui emporte leur accord sur le principe du subventionnement par la CIEHL
- ⇒ Fixation, par les municipalités, du montant et des modalités d'une subvention de la CIEHL.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. Suite à l'adoption par tous les conseils communaux et à sa ratification par le Conseil d'Etat le 5 mars 1997 du préavis concernant la modification de la convention afin d'en élargir le but, son application a été étendue à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

Budget 2009

Le budget 2009 de la CIEHL prévoit une contribution des communes à hauteur de CHF 5.- par habitant.

Au niveau des revenus, un montant de CHF 358'780.- est donc prévu, auquel il faut ajouter CHF 45'000.- d'intérêts.

Au niveau des charges, une réserve, d'un montant de CHF 150'000.-, est prévue au budget 2009 pour l'étude du projet d'agglomération "transports et urbanisation" ¹.

Rappelons en préambule que les 10 conseils communaux de la Riviera ont accepté d'octroyer un montant de CHF 100'000.- dans le cadre du budget 2008, en vue de réaliser une pré-étude pour un projet d'agglomération Riviera.

Dès lors, fin décembre 2007, la Conférence des syndicats a annoncé à la Confédération et au Conseil d'Etat Vaudois la volonté des 10 municipalités de la Riviera de lancer un projet d'agglomération transports et urbanisation.

Le premier semestre 2008 a été consacré au lancement de la pré-étude (rédaction du cahier des charges, constitution de l'équipe de projet, examen de l'offre d'étude, confirmation du mandat, rencontre des communes intégrées au périmètre d'étude pour la récolte des données de base, contacts avec la Confédération et le canton).

Le second semestre 2008 sera consacré essentiellement à l'élaboration proprement dite de la pré-étude, le rapport final étant prévu pour le printemps 2009. A l'issue de la pré-étude, les autorités seront appelées à se déterminer sur la suite à donner, soit la poursuite ou l'arrêt du projet d'agglomération.

Les conseils communaux seront tenus informés des démarches réalisées, en cours et à venir, par le biais d'une communication spécifique dans le courant de l'automne 2008.

Afin d'être en mesure de poursuivre le projet d'agglomération à l'issue de la pré-étude (pour mémoire : printemps 2009), le Conseil administratif prévoit un montant de réserve de fr. 150'000.- au budget 2009.

A ces charges s'ajoutent les frais de gestion et d'administration pour un montant de CHF 7'000.-.

Au vu de ces éléments, le capital prévisible à fin 2009 est estimé à CHF 2'011'780.-.

¹ Le projet d'agglomération est un instrument de planification lancé par la Confédération dès 2003, ayant pour but de coordonner des thèmes transversaux tels que l'urbanisation et les transports, l'économie et le social. Dans le cadre des projets d'agglomération "transports et urbanisation", il est possible, sous réserve de diverses exigences, de bénéficier de contributions fédérales provenant du fonds d'infrastructure pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

Le projet d'agglomération "transports-urbanisation" se différencie du projet-modèle "agglomération Vevey-Montreux-Riviera" qui, lui, traite des aspects politiques et institutionnels des collaborations intercommunales.

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

⇒ d'adopter le budget 2009 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Annexe : Budget 2009 de la CIEHL

Municipal délégué : M. Jean de Gautard, Syndic

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS
DU HAUT-LEMAN (CIEHL)**

BUDGET 2009

REVENUS			
Participation des communes membres (fr. 5.-- par habitant)			
	<i>nbr. d'habts</i>		
- Blonay	5'430	27'150	
- Chardonne	2'826	14'130	
- Corseaux	2'071	10'355	
- Corsier-sur-Vevey	3'159	15'795	
- Jongny	1'422	7'110	
- Montreux	23'758	118'790	
- Saint-Légier-La Chiésaz	4'686	23'430	
- La Tour-de-Peilz	10'494	52'470	
- Vevey	17'084	85'420	
- Veytaux	826	4'130	
(état au 31.12.2007)	<u>71'756</u>	<u>358'780</u>	358'780
Intérêts sur placements et comptes d'épargne			45'000
TOTAL DES REVENUS			403'780

CHARGES		
Suite étude projet d'agglomération "transports-urbanisation" (provision)		150'000
Frais d'administration de la CIEHL		7'000
TOTAL DES CHARGES		157'000

Résultat prévisible de l'exercice	246'780
--	----------------

CAPITAL	
Capital prévisible au 1.1.2009	1'765'000
Excédent de recettes de l'exercice 2009	246'780
Capital prévisible au 31.12.2009	2'011'780

VILLE DE VEVEY
Direction des finances
10.9.2008